

Arrêté n° 2023-16 portant nomination du jury du Diplôme Universitaire / Diplôme Interuniversitaire Diplôme d'université Etudes et pratiques judiciaires au titre de l'année 2022-2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et L613-2 ;

Vu les décisions du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du et du Conseil d'Administration du relatives à la création du DU/DIU Diplôme d'université Etudes et pratiques judiciaires ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) du diplôme universitaire / diplôme interuniversitaire cité en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2022-2023 de :

- Irene Politis , Président
- Marie-Liesse Guinamant
- Pascal Beauvais

<u>Article 2 – Publicité</u>

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



<u>Article 3 – Exécution</u>

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 05/01/2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75005 Paris

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.